

Décembre 2014, Numéro 4

ÉDITORIAL

Premier numéro de la série « *Journal des Instituts de médecine légale* »

Le *Journal de médecine légale* se transforme à partir de 2014 et sera composé de 6 séries permettant de couvrir l'ensemble des domaines de notre discipline.

Nous avons le plaisir de présenter le premier numéro de la série A « *Journal des Instituts de médecine légale* » qui deviendra, nous l'espérons, l'organe des instituts et/ou centres de médecine légale.

C'est un nouveau concept qui est mis en place pour la série du *Journal de médecine légale* qui consiste à demander à chaque centre son expertise, et d'utiliser l'ensemble des ressources du réseau pour apporter la meilleure réponse aux situations rencontrées.

Dans ce numéro, nos collègues de Lyon démontrent l'intérêt de l'examen médico-légal, afin de choisir entre homicide et mort naturelle. Les centres sont maintenant confrontés à des cas d'intoxication nécessitant des compétences toxicologiques.

Les centres ne peuvent pas fonctionner sans une définition précise des règles juridiques. La Nouvelle Calédonie est en train de construire son droit médical.

Les instituts médico-légaux sont confrontés à de nombreux cas de délinquance sexuelle et l'on trouvera dans ce numéro des réponses au niveau des concepts et de la prise en charge.

Le médecin légiste est quelque fois confronté à des comportements qui défient son entendement habituel. L'exorcisme mortel est à classer dans son registre surprenant.

Les centres de médecine légale disposent grâce à l'odontologie, d'un outil de moyen incomparable pour identifier les victimes carbonisées.

Les centres de médecine légale partagent dans le monde entier des approches communes mais également de grandes différences.

Les textes issus de la 53^e réunion de l'Association Italo-Belgo-Franco-Suisse sont un bon exemple de ce qui nous rapproche, de ce qui nous sépare de nos différents collègues.

Dans cette réunion, nous avons abordé :

- Eric Lemaire fait le point sur la redistribution post-mortem de substances psycho-actives et de ses résultats préliminaires.
- Jacques Vital Durand dresse un panorama de l'évolution de la réparation des dommages corporels.
- J.M. Gaulier traite des substances volatiles en post-mortem.
- Olivier Gout nous expose l'évolution en France de l'obligation d'information en matière médicale.
- M. Loisel décrit la place nécessaire de l'avocat aux opérations d'expertise.
- Romano La Harpe s'appuie sur les décès par coup de feu à Genève, en Suisse entre 2001 et 2010.
- Jean Aubijoux s'intéresse sur les données actuelles sur l'indemnisation par le FIVA, des victimes de l'amiante.
- Me Alexia Converset fait le point sur la réforme des soins psychiatriques sans consentement par les lois des 5 juillet 2011 et 27 septembre 2013.

Longue vie à cette nouvelle série.

Pr. Bernd BRINKMANN

Rédacteur en chef de la série A :
Journal des Instituts de médecine légale

Pr. Bertrand LUDES

Rédacteur en chef de la série A :
Journal des Instituts de médecine légale

Pr. Daniel MALICIER

Rédacteur en chef de la série A :
Journal des Instituts de médecine légale

JOURNAL
DES INSTITUTS
DE MÉDECINE
LÉGALE
EST UNE SÉRIE DU
JOURNAL DE MÉDECINE
LÉGALE, DROIT MÉDICAL

First issue of the series “*Forensic Medicine Institutes Journal*”

The *Journal of Forensic Medicine* will change from 2014 and will consist of 6 series covering all areas of our discipline.

We are pleased to present the first issue of series A “*Forensic Medicine Institutes Journal*” which we hope will become the mouthpiece of institutes and/or centres of forensic medicine.

It is a new concept that is being set up for the series of the *Journal of Forensic Medicine* which consists in asking each centre for their expertise, and using all the network's resources to provide a better response to the situations encountered.

In this issue our colleagues from Lyon demonstrate the importance of the forensic examination, in choosing between homicide and natural death. Centres are now confronted with cases of intoxication which require toxicological competence.

Centres cannot function without a precise definition of the legal rules. New Caledonia is building its medical law.

Institutes of forensic medicine are confronted with many cases of sexual assault; in this issue answers can be found in the area of concepts and treatment.

The forensic doctor is sometimes faced with behaviour that goes beyond his usual understanding. Fatal exorcism should be classified according to its surprising register.

Thanks to odontology, centres of forensic medicine have at their disposal an incomparable tool for identifying carbonized victims.

Centres of forensic medicine share common approaches worldwide but also have great differences.

The texts resulting from the 53rd meeting of the Association Italo-Belgo-Franco-Suisse (the IBFS Association) are a good example of what draws us closer and what separates us from our different colleagues.

In this meeting we discussed :

- Eric Lemaire reports on post-mortem redistribution of psycho-active substances and his preliminary results.
- Jacques Vital Durand presents the evolution of compensation for physical injury.
- J.M. Gaulier discusses volatile substances in post-mortem toxicology.
- Olivier Gout presents the evolution in France of medical liability for ethical misconduct.
- M. Loisel describes the necessary role of the lawyer in operations of expertise.
- Romano La Harpe looks at gunshot deaths in Geneva, Switzerland between 2001 and 2010.
- Jean Aubijoux examines current data on compensation by FIVA for victims of asbestos.
- Alexia Converset reports on the reform of psychiatric care without patient's consent by the laws of 5 July 2011 and 27 September 2013.

Long life to this new series.

FORENSIC MEDICINE
INSTITUTES JOURNAL
IS A SERIES OF THE
JOURNAL OF FORENSIC
MEDICINE, MEDICAL LAW

Pr. Bernd BRINKMANN
*Chief Editor of series A:
Forensic Medicine Institutes Journal*

Pr. Bertrand LUDES
*Chief Editor of series A:
Forensic Medicine Institutes Journal*

Pr. Daniel MALICIER
*Chief Editor of series A:
Forensic Medicine Institutes Journal*